

cg^tinfos

numéro 229 - juin 2024

Métropole européenne de Lille

votez bon sang

le saviez-vous ?

page 3

POUR REPOUSSER
LES HORDES FACHOS
UN BULLETIN DE VOTE
SUFFIT !

**le label
Fourretout**

page 6



**palette
surprise**
page 7

Votez !

l'édito

La grande imposture

Les extrêmes droites déclarées comme telles ou pas progressent dans notre société. Nous sortons des élections européennes avec la nausée. Ces populistes se nourrissent des inégalités produites par les politiques de casse des services publics et de réduction des droits sociaux impulsées par le néolibéralisme dans les différents pays européens. Elles dirigent ou participent à cinq gouvernements en Europe (Italie, Finlande, Hongrie, République tchèque ou Slovaquie). Les forces brunes sont désormais à l'offensive des institutions européennes. Ce faisant, elles s'accrochent à un apparent paradoxe : principales forces politiques en Europe dénonçant la construction européenne, elles cherchent à prendre le contrôle de ses institutions pour mieux influencer leurs trajectoires et empêcher toute politique progressiste. Les travailleurs-euses qui, en France, leur accordent autant de crédit ont-ils conscience que pourtant, le RN s'est opposé à de nombreux textes qui représentaient des avancées pour le monde du travail ou de l'écologie : salaire minimum en Europe, encadrement de la rémunération des stagiaires, lutte contre les inégalités Femmes Hommes, revalorisation des métiers du soin, renforcement du dialogue social, lutte contre les abus des multinationales, soutien au ménage pour la transition écologique, protection des travailleur-euses précaires... est-ce réellement cela que défendent les 31 % d'électrices qui ont placé le RN en tête en France forçant Macron le pyromane à la dissolution de l'Assemblée Nationale ? La CGT porte dans ses statuts et dans ses gènes la lutte contre toutes les extrêmes droites. Elle l'a démontré en payant parfois un lourd tribut dans l'histoire. La CGT MEL prend aujourd'hui toutes ses responsabilités, elle appelle à l'unité de toutes les forces du progrès, de tous-tes les travailleurs et travailleuses et invite l'ensemble de ceux et celles qui se reconnaissent en elle à rallier le nouveau front populaire pour empêcher coûte que coûte l'avènement des populistes dont le monde du travail n'a rien à attendre de bon ! A la MEL enfin, la période a été dense pour votre CGT et c'est en intersyndicale que nous avons décidé d'appréhender les négociations à venir sur le sujet urgent des rémunérations, face à un employeur qui rêve d'intensifier la concurrence entre nous toutes et tous, nous les « talents à challenger » en renforçant le « salaire au mérite » et l'arbitraire qui va avec ! Avec un président et un ex DGS qui ont défrayé la chronique judiciaire, parler de « mérite » nous semble illégitime et déplacé...



Frédéric Parisot
Front Populaire en chef

Annie : Et depuis quand avoir de l'espoir et être naïf, c'est devenu la même chose ?

tiré de la série The Boys



Appel à contributions

Vous avez récemment découvert que vous êtes de droite et vous voulez en parler ? Et vous voulez rester militer à la CGT ? Vous êtes sûr ? Certes, on est pas là pour juger, mais un peu hein. Mais ça ferait un chouette article, ça c'est sûr !)

Ce journal est le vôtre, contactez-nous, rejoignez-nous, écrivez-nous !

Thierry Duel

l'agenda

> 27 juin, 12h30-13h30 :

Assemblée Générale du personnel en intersyndicale sur le CIA- Biotope

> 27 juin, 9h00 : Comité social Territorial

> 28 juin : Conseil

> 30 juin & 7 juillet :

tous aux isoloirs pour isoler la menace fasciste !

> 1^{er} juillet : Réunion d'information RH/OS sur les jeux Olympiques

> 2 juillet : procès du Président Castelain- rendu du délibéré

> 6 juillet MEL Party

Déploiement de la section cadres
CGT Mel : **4/07** : Euralliance /
09/07 : UTTA / **11/07** : UTLS

Le RN est l'ennemi des agent.e.s des services publics

Le RN est l'ennemi de tous.

Le RN ne se soucie pas du pouvoir d'achat des agent.e.s. Il refuse de dégeler la valeur du point d'indice.

Il propose d'augmenter le pouvoir d'achat en jouant sur les « charges » sociales. Mais ce sont en fait les cotisations qu'il

attaque, c'est-à-dire un salaire différé et socialisé qui finance justement nos services publics et notre sécurité sociale. Le RN veut réduire le budget de l'État. Les « économies » que projette le RN toucheront en premier lieu nos services publics qui sont déjà sous-financés : l'éducation, les hôpitaux, etc. Ces biens communs qui

sont le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. C'est porter des coups supplémentaires contre des services publics largement éprouvés, cela revient également à acter la fermeture de services publics de proximité (maternité, hôpital de proximité...)

Le RN, c'est une conception sectaire de la place des agent.e.s publics dans la société : des fonctionnaires aux ordres, avec le moins de droits possibles. Les atteintes contre les garanties statutaires des agent.e.s ne se feront pas attendre : attaques sur la liberté d'expression, atteintes au droit de grève. Le RN veut des agent.e.s publics aux ordres ! Le RN promettait un retour à la retraite à 60 ans, mais Jordan Bardella vient d'y renoncer ! Le RN c'est l'imposture sociale. Pas une voix aux racistes et aux ennemis des services publics !

Thierry Duel



Défendre les conditions de travail à Ilevia, un sport Olympique !

Les salarié.e.s d'Ilevia seront fortement impliqué.e.s dans l'organisation des JO dans la métropole : 1,5 millions de personnes seront à Lille pour assister aux matchs de basket et d'handball. Ce sont autant de voyageurs supplémentaires qui s'ajoutent aux habituels trajets des habitants de la métropole.

Des congés seront supprimés et les horaires de travail bouleversés...

Cela va engendrer des conséquences fortes pour les agent.e.s cet été : organiser la garde d'enfants, inscription en colonies de vacances ou CLSH...

Sollicitée à de maintes reprises par les syndicats, la direction ne répond pas : 6 réunions ont eu lieu mais rien n'a réellement avancé.

L'intersyndicale demande une vraie reconnaissance de l'engagement des agent.e.s. Un préavis de grève est annoncé pour fin juin qui pourrait s'étaler pendant les JO.

A la Mel, la CGT s'est mobilisée et a obtenu des compensations pour les agents mobilisés pendant la période des JO. Reste que certains d'entre eux, au PC régulation, viennent d'apprendre début juin qu'ils ne pourraient pas prendre de congés et qu'ils auront des horaires bouleversés. Si cela était confirmé, La CGT sera à leur cotés pour obtenir de contreparties identiques à celles des autres services.

Thierry Duel

Gaza ou la fausse conscience des occidentaux

Au moment de la rédaction de ce texte, les massacres de civils par l'armée israélienne continuent dans la bande de Gaza.

On parle désormais de plus de 37 000 morts dont plus de 14 000 enfants et 9 000 femmes.

Le procureur de la Cour Pénale Internationale a requis un mandat d'arrêt contre trois dirigeants du Hamas et deux d'Israël, dont le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Les qualifications de « crimes contre l'humanité » et « crimes de guerre » pourraient être retenues par la CPI contre ce dernier. La Cour internationale de justice évoque un risque plausible de génocide à Gaza. Trop de politicien-nes français-es et européen-nes, par l'intermédiaire de leurs médias, ont fortement critiqué ces prises de position de la justice internationale. Pourtant, contrairement à ce qui a été diffusé dans beaucoup de médias, le conflit israélo-palestinien n'a pas commencé avec les attentats terroristes

du Hamas du 7 octobre 2023.

Depuis 1948, le gouvernement israélien s'est rendu coupable de nombreux crimes :

Occupation illégale d'une partie de la Cisjordanie, **massacres de civils, expulsions, détentions arbitraires, vexations permanentes...** Rappelons qu'Israël refuse de respecter le droit international et notamment les résolutions de l'ONU comme la résolution 242 qui lui demande de "Se retirer des territoires occupés depuis 1967 y compris Jérusalem Est". La France, au nom du respect du droit international, défendait l'idée d'un retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967. Mais, depuis Sarkozy, la France s'est complètement alignée sur la politique américaine qui soutient aveuglément les gouvernements israéliens, même quand ils sont

d'extrême-droite comme aujourd'hui. Or les "Occidentaux" sont extrêmement isolés : le monde entier est révolté face au massacre des civils palestiniens et ne comprend pas que tout ne soit pas fait pour aboutir à un cessez-le-feu et permettre à l'aide humanitaire de parvenir dans la bande de Gaza. **Ici en France, c'est la répression judiciaire systématique de centaines de personnes qui dénoncent les crimes de guerre en cours à Gaza** : Jean-Paul Delescaut, le secrétaire général de la CGT du Nord en a, par exemple, été victime. Pourtant, l'Histoire jugera sévèrement ceux qui auront commis ces massacres et ceux qui les auront laissé faire. Une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens semble désormais extrêmement lointaine.

la CGT MEL

La convention CAS sur la table des négociations !

Les négociations pour le renouvellement de la convention qui lie le CAS à la MEL ont démarré.

Trois temps d'échange sont prévus entre l'Administration et le bureau du CAS afin de mettre en place la nouvelle convention 2025-2028. À ce stade, les échanges ont porté essentiellement sur les missions confiées au CAS et son rôle majeur en tant qu'acteur de l'action sociale de la MEL. Pour autant, le CAS ne pourrait se résumer aux seules prestations de prêts et secours sociaux puisqu'il a également vocation à s'adapter aux besoins des agent-e-s en terme de bien être, de culture, de sport, de sorties... Le CAS s'efforce depuis de nombreux mois à diversifier son offre et l'engagement

des agent-e-s aux différentes sorties sont la preuve que l'attente est forte et que le CAS sait être au rendez-vous en proposant des offres de qualité à des tarifs abordables pour le plus grand nombre. Les sorties sont plébiscitées, les ateliers culturels complets, les activités bien-être prises d'assaut... La négociation en cours est également décisive afin d'obtenir une revalorisation de la subvention allouée par la MEL. En effet, si de belles sorties comme Disney ou Londres ont pu voir le jour sans avoir recours au tirage au sort, c'est notamment parce que ces sorties ont été en partie financé par l'excédent budgétaire des années COVID. **Si nous voulons pouvoir pérenniser ces prestations et offrir aux agents des prestations à la hauteur de leurs attentes, une revalorisation de la**

subvention est incontournable.

Cela permettra au CAS de développer son offre envers les sites extérieures en démultipliant notamment les activités culturelles et bien-être. Vos élu-e-s CGT au CAS s'efforceront cette année de convaincre l'Administration de la nécessité du CAS et de ces missions mais également du besoin de développer l'offre de prestation pour l'ensemble des agent-e-s et leurs familles. Enfin, la MEL veut introduire le contrat d'engagement républicain. Nous serons très vigilant dans son contenu **qui pourrait servir à museler les responsables du CAS**, qui sont par ailleurs des responsables syndicaux !

Julie Vanheeche

Des cadres socialement engagés !

Les cadres de la CGT MEL sont sur tous les fronts ! Alors que le syndicat poursuit sa structuration pour toujours mieux porter les revendications des cadres et agents de maîtrise de la MEL (agents de catégories A et B), il est aussi en première ligne pour animer et participer à la vie de la CGT locale et nationale.

D'abord ils-elles s'investissent pour relancer une activité en direction des cadres au niveau départemental et interprofessionnel. Par exemple, ils-elles ont donné un coup de main aux salarié-e-s de la société Capgemini sur le site d'Euratechnologies en grève début juin en réaction au refus de leur employeur d'augmenter les salaires

pour compenser l'inflation (priviliégiant des augmentations individualisées et au mérite... ça ne vous rappelle pas quelque chose ?) Si la fonction publique est particulièrement touchée par la paupérisation, ce serait une erreur de ne pas comprendre que les rémunérations des travailleurs du public et du privé sont

liées. Ils-elles ont également participé à la journée d'Options (le magazine des cadres de la CGT) qui

a abordé le thème des Violences Sexistes et Sexuelles au travail (VSST). Ils en sont ressortis convaincus qu'il était primordial de nous former sur ce sujet pour savoir accueillir des collègues qui en seraient victimes, les protéger, bien réagir et agir mieux en amont pour les prévenir. Ces activités locales et nationales enrichissent nos actions de terrain au sein de notre établissement qui reste notre priorité. Les membres de la section profiteront de la période estivale pour aller à la rencontre de nos adhérents et collègues à Biotopie, à Euralliance et dans les UT pour échanger sur votre quotidien et discuter de vos conditions de travail. Une occasion pour vous de nous rejoindre pour militer pour un environnement de travail plus épanouissant et une société plus juste et solidaire !



COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Pour la section ICTAM

Martin Pasero
élu CST

VOTER
FAIT REVENIR LA JUSTICE SOCIALE, TAIRE LES RACISTES, DISPARAITRE LES MAUVAIS ESPRITS, PROTÈGE CONTRE LE CHOMAGE ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, PROTÈGE TA SANTÉ ET GARANTIT L'ÉDUCATION DE TES ENFANTS, RENFORCE LES SERVICES PUBLICS, SÉCURISE LES EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES MAIS ÇA RÉSOUD PAS LE RIFSEEP PARCE QUE C'EST PAS LOURDES NON PLUS HEIN.
NE FONCTIONNE PAS SI VOUS VOTEZ N'IMPORTE COMMENT



Labellisation piège à com' !

La MEL s'est portée candidate au label AFNOR sur la diversité et l'égalité Femmes Hommes. Le cahier des charges précise que, pour ce faire, les organisations syndicales doivent être auditées par l'AFNOR.

Ainsi, la CGT a été conviée le 5 juin à donner un avis sur les politiques MEL sur les 4 thèmes suivants : les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle, la gestion des ressources humaines et le management, l'accompagnement de la parentalité dans le cadre professionnel, la prévention des discriminations et la

promotion de la diversité, l'entretien ne devant pas dépasser une demie heure ! Déjà sur le format... on se questionne ! Rappelons aussi que la CGT siège au comité d'octroi du label au niveau national, et qu'étrangement, chaque fois qu'elle émet un avis négatif, le comité passe outre... Deuxième indice... Quand on mélange autant de sujets dans un même label, quel crédit accorder à la démarche ? Y a qu'à Decathlon qu'on est aussi polyvalent ! Par exemple, pour l'égalité Femmes hommes, la Mel a rédigé un plan d'actions pluriannuel très copieux. C'est bien. Mais en réalité, pour

certaines actions, il s'agit simplement de se mettre en conformité avec la loi. Pour la plupart de ces actions, il n'y a pas de budget. Or, la volonté politique s'apprécie à l'aune de l'argent qu'on y met. Rien n'est prévu pour sanctionner l'employeur si celui-ci ne respecte pas ses engagements. La Cgt Mel a proposé début avril la mise en place d'un groupe de travail sur le congé menstruel et le congé de ménopause.

Bizarrement, quand il s'agit de s'engager concrètement sur une proposition d'une organisation syndicale, le « dialogue social » est inopérant.

L'égalité ou les discriminations sont des sujets prioritaires pour la CGT. Nous avons fourni de nombreuses contributions à la MEL sur ces thèmes. Alors, si dans ces domaines le Président Castelain entend se présenter comme exemplaire et en tirer un avantage en termes de com et d'image (remarquez qu'il en a bien besoin pour se redorer le blason en ce moment !), eh bien chiche, qu'il signe un accord avec les OS et la CGT jouera pleinement son rôle. Mais Monsieur le président, en attendant, vous n'aurez pas la caution de la CGT pour étoffer à travers un enième label votre com ! c'est en résumé la déclaration que nous avons faites à l'AFNOR et n'avons pas donné de suite à la demande d'entretien.

Frédéric Parisot



Que celui qui n'a jamais pêché jette la première pierre (bleue)

Les 10 et 11 juin se tenait la fin du procès de notre ex- DGS, de son Président, et de la conseillère spéciale du Président.

La CGT était aux premières loges.

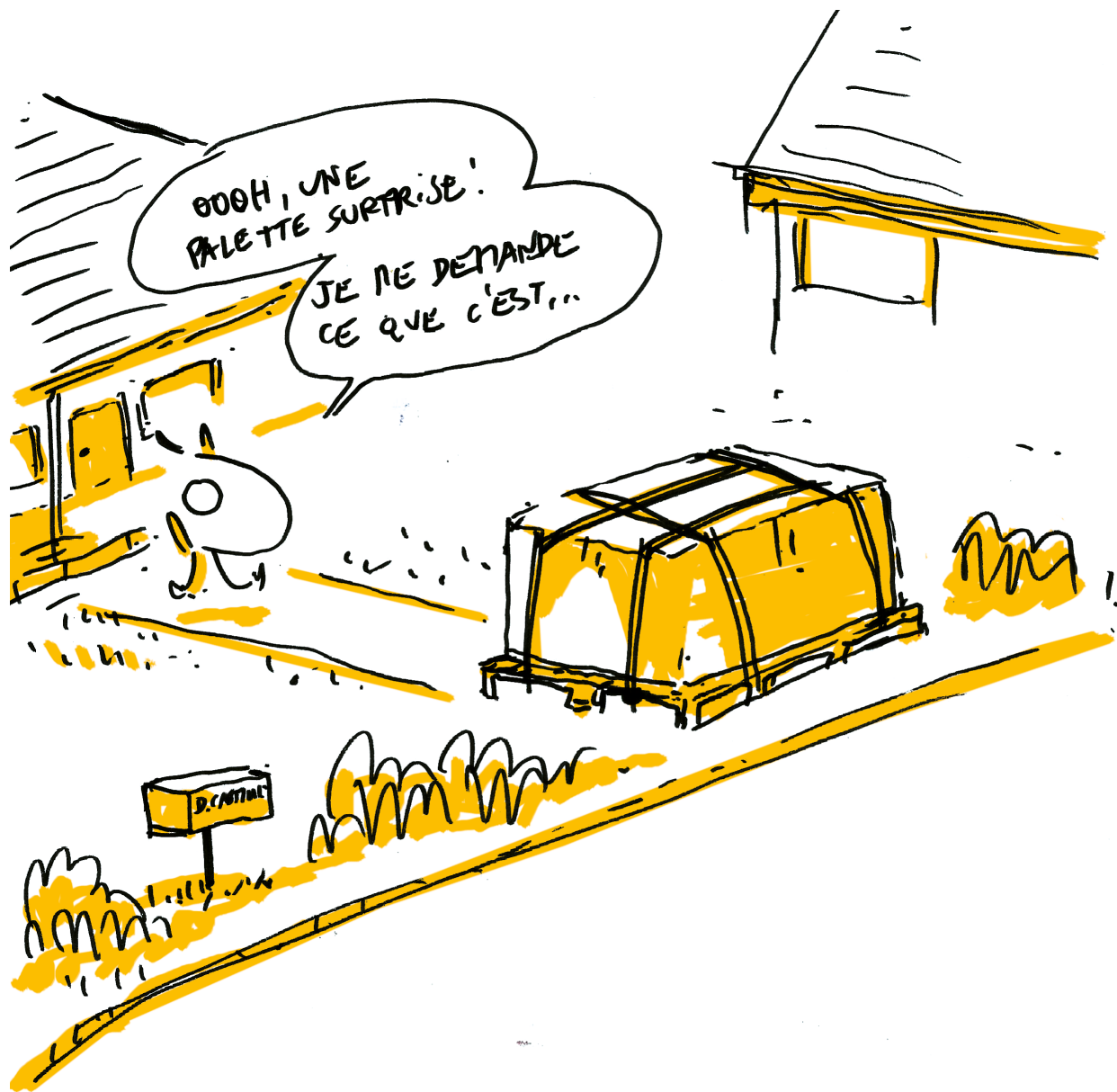
Car le Tribunal de Lille est hélas le seul endroit où l'on rencontre Damien Castelain !

Le jugement sera rendu le 2 juillet, alors pas de commentaire à ce stade sur les réquisitions d'une procureure qui, à l'aune d'un réquisitoire de plus de 6 heures, n'a pas eu la main qui tremble. C'est notamment des peines d'inéligibilité avec effet immédiat qui ont été demandées. Si elles sont suivies d'effet, cela veut dire que le Président devra quitter son confortable fauteuil, et, Bruno Cassette, ce serviteur exemplaire de l'Etat

comme le décrit son avocat, verrait son casier entaché et pourrait dire adieu à sa carrière préfectorale. Exemple, Cassette ? C'est vite résumer son bilan avec les réorganisations violentes, les mobilités forcées, les DGA délogées sans autres procédures, les suppressions de postes à la chaîne, le système de menaces, sanctions, et récompenses... Le rappel, par la procureure, des faits dont la plupart sont prescrits -depuis l'affaire du grand stade, jusqu'au pierres bleues- fut un véritable catalogue sans fin. Quand le Président, parfois, reconnaît des erreurs, c'est la faute des services. Au contraire, quand un agent alerte le DGS sur les risques juridiques de favoritisme, Cassette considère cette alerte comme illégitime car n'émanant pas du service juridique : hallucinant ! Dans l'affaire dite des « pierres bleues », autour d'un montage financier complexe

impliquant des entreprises liées à Eiffage et au mari de la Députée Valérie Lietard, se retrouve un personnage truculent, clé de voûte de la malversation, celui qui organisait les soirées spéciales au Carlton pour DSK. Quant à ces fameuses « pierres bleues », que le Président croyait d'occasion, arrivées sur palette devant son ex-demeure de Péronne, personne n'est capable de dire comment et par qui elles sont arrivées là. Certainement un admirateur qui veut garder l'anonymat. Pour la CGT qui s'est toujours opposée à la gestion RH et administrative du couple Cassette-Castelain, cela ressemblait fort au procès d'un système, « la bande de Péronne », fondé sur le népotisme et les arrangements entre amis. Rendez-vous le 2 juillet pour l'épilogue...

la rédac'



elle a bien changé la CIA depuis Spy Game

Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des agents de la MEL

Une position commune intersyndicale

Pour rappel, le RIFSEEP, ou « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel, se différencie du régime indiciaire des fonctionnaires via deux indemnités.

Au sein de la MEL à ce jour, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est attribuée suivant le poste occupé, et un complément indemnitaire annuel (CIA) est attribué sur la base d'une différenciation d'appréciation de l'engagement professionnel des agent-e-s, de leur manière de servir, tenant lieu finalement de « prime au mérite ».

Le 19 avril dernier, le Vice-Président MEL Gestion des Ressources Humaines, Monsieur MATHON, exprimait aux syndicats sa volonté de faire évoluer le RIFSEEP au sein de la MEL et de proposer une délibération à ce sujet au conseil métropolitain de décembre 2024.

Le Vice-Président a d'emblée confirmé que la part d'IFSE ne serait pas revisitée, restreignant de potentielles négociations au seul complément indemnitaire annuel (CIA). Il a également indiqué qu'il souhaite revoir l'attribution du CIA en l'élargissant, MAIS, en accentuant la logique d'une rémunération au mérite.

Dans ce cadre d'engagement d'un groupe de travail, soit dit en passant aux objectifs posés de façon unilatérale et sans engagement budgétaire qui y serait alloué, l'ensemble des organisations syndicales MEL représentatives du personnel, CGT, FSU, CFDT, FO, et Autonomes, ont adressé par courrier au Vice-président, leur position commune. Cette position intersyndicale souligne tout d'abord, la nécessité d'envisager une revalorisation générale immédiate

et substantielle de la part MEL du salaire, compte tenu des effets de l'inflation, du dégel du point d'indice insuffisant, et de la diminution de la rémunération horaire induite par l'augmentation du temps de travail sans augmentation salariale (passage au 1607 h/an). Elle s'appuie également sur un principe fort de reconnaissance collective de l'engagement en faveur du service public comme base d'attribution du CIA. La manière de servir des agent-e-s de la MEL devrait en effet valoriser l'engagement collectif, notre travail quotidien étant fondé sur les interactions entre agent-e-s et services.

Par conséquent, les 5 organisations syndicales

exceptionnellement réduit, le supérieur hiérarchique doit le justifier, avec des modalités de recours pour l'agent.e concerné.e ;

> Que ce CIA généralisé puisse être versé mensuellement ;

> La signature d'un accord pluriannuel entre l'institution MEL et les organisations syndicales représentatives, adossé à la délibération. Ces propositions constituent pour les 5 organisations syndicales la base de leur engagement au cadre de travail sur le CIA. Elles visent à l'amélioration de la reconnaissance financière collective de l'engagement des agent-e-s de la MEL, et renforçant ainsi l'attractivité de l'établissement.

Par courrier daté du 6 juin, le Vice-Président C. Mathon y a répondu, préalablement au prochain groupe de travail prévu le 21 juin sur le sujet. Il réitère notamment, concernant les objectifs de la discussion, sa « proposition de circonscrire (les) échanges aux modalités d'appréciation de la manière de servir, afin d'aboutir à une solution permettant d'articuler les attentes des agents et les contraintes budgétaires pesant sur la MEL. » Ou

comment proposer aux organisations syndicales représentatives du personnel de discuter de critères visant à différencier l'appréciation du travail des agent-e-s et à individualiser en conséquence une part de leur salaire.

Pour échanger sur ce sujet, l'intersyndicale CGT, FSU, CFDT, FO, et Autonomes, vous invitent à participer à une Assemblée Générale du personnel jeudi 27 juin de 12h30 à 13h45 à Biotope. Entrée gratuite :)



demandent :

- > Que l'évolution du CIA permette de reconnaître financièrement cette approche collective, et soit générale pour tous les agent-e-s, titulaires et contractuel.les, égalitaire et maximal ;**
- > Que dans cette forme d'attribution généralisée, si le CIA devait être**

la rédac'

